



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Chaufferie CSR Neuvillette et Thenelles (02)

CONTENU DU DOSSIER

ÉTAPE 8 DU DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ

30 novembre 2021

Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Gaëlle YVER-MARY
Version	D
Référence	E3790P02T01
Numéro CRM	-
Nom du fichier	E3790P02T01_SUEZ_CH-CSR_DDAE_E8.14_CONT-PRES-DOSSIER_D.docx

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
A	19/10/2021	Gaëlle YVER-MARY	Audrey ALLONCLE	Première émission
B	22/11/2021	Gaëlle YVER-MARY	Audrey ALLONCLE	Commentaires SUEZ
C	30/11/2021	Gaëlle YVER-MARY	Audrey ALLONCLE	Version déposée
D	02/12/2021	Gaëlle YVER-MARY	Audrey ALLONCLE	Pour reprographie

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Guillaume VILLEMIN	SUEZ

TEREOS s'est associé à SUEZ pour remplacer une part de l'énergie fossile utilisée actuellement pour alimenter en vapeur son site d'Origny par de l'énergie 100% de récupération produite à partir de combustibles solides de récupération.

Le projet consiste à construire et exploiter par SUEZ une chaufferie d'une puissance de 66 MW. Cette chaufferie sera alimentée en CSR fabriqués à partir de déchets non dangereux non inertes issus des entreprises ou des collectivités.

Le projet répond ainsi à un triple enjeu :

- accompagner la transition énergétique de TEREOS ;
- participer à la transition environnementale des Hauts-de-France ;
- contribuer à l'emploi et au développement économique du territoire.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale est réalisé conformément à la section 2 du chapitre unique du titre VIII du livre 1er de la partie réglementaire du Code de l'environnement.

Il comporte les informations requises réparties selon les différentes étapes de la procédure de dépôt dématérialisée, conformément au *Guide de préparation de la téléprocédure de demande d'autorisation environnementale, version 1.02 du 24 décembre 2020* :

- Étape 1 : Type de demande ;
- Étape 2 : Identification du pétitionnaire ;
- Étape 3 : Description du projet ;
- Étape 4 : Localisation ;
- Étape 5 : Activités ;
- Étape 6 : Étude d'impact / d'incidence ;
- Étape 7 : Autres pièces/études ;
- Étape 8 : Plans ;
- Étape 9 : Récapitulatif.

Le présent document sera déposé lors de la réalisation de l'étape 8 de la téléprocédure. Il est destiné à être utilisé pour la réalisation d'exemplaires imprimés du dossier de demande d'autorisation environnementale.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

valant accusé de réception au titre de l'article R.181-16 du code de l'environnement

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

DESCRIPTION DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

JUSTIFICATIF DE MAÎTRISE FONCIÈRE

LOCALISATION DU PROJET

ÉTUDE D'IMPACT

ÉTUDE D'IMPACT

ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

ÉTUDE DE DANGERS ET SES ANNEXES

AUTRES PIÈCES/ÉTUDES

CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

TRAITEMENT DE DÉCHETS

INSTALLATIONS IED : MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

INSTALLATIONS IED : RAPPORT DE BASE

PUISSANCE THERMIQUE NOMINALE SUPÉRIEURE À 20 MW

**CONFORMITÉ AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
RELATIF À LA RUBRIQUE 2971**

PROCÉDURES EMBARQUÉES

PIÈCES GRAPHIQUES